

NOTE D'INFORMATION

n° 25.02 – Janvier 2025

Profil des admis aux concours enseignants 2023

- À la session 2023, 23 800 candidats sont admis aux différents concours enseignants organisés par le ministère chargé de l'éducation nationale, dont 84 % dans l'enseignement public. La voie externe est la principale voie de recrutement par concours (80 % des admis). Après une session 2022 fortement influencée par le nouveau positionnement des concours externes en fin de deuxième année de master, le vivier de candidats étudiants est en partie reconstitué. Les étudiants, principalement issus des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé), constituent l'essentiel des candidats des concours externes. La part des étudiants parmi les admis augmente sans retrouver le niveau de la session 2021 avant la réforme. En lien avec l'organisation spécifique des concours par rapport au niveau d'enseignement, cette part varie selon les académies dans le premier degré, selon le concours et la discipline dans le second degré. Les admis, en majorité des femmes, sont en moyenne plus jeunes dans le public que dans le privé sous contrat. Parmi les candidats déclarés admis, certains avaient échoué l'année précédente. Dans le public, 16 % des recalés en 2022 et inscrits en 2023 ont réussi un concours externe.

Ministère de l'Éducation nationale
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteur : Catherine Valette, DEPP-AS
Édition : Johanna Sztanke
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

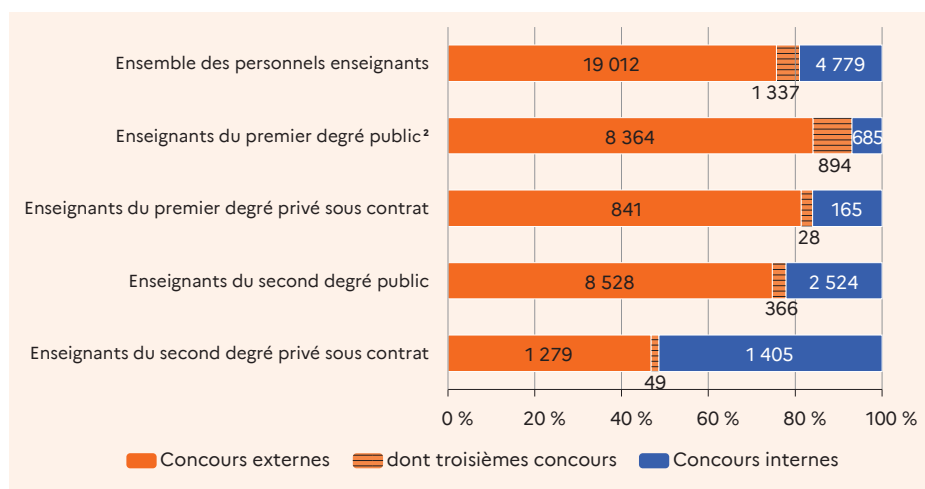
► En 2023, 23 800 candidats sont admis aux concours externes (19 000) et internes (4 800) de personnels enseignants organisés par le ministère chargé de l'éducation nationale pour la France, les collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie. Ainsi, 20 100 candidats ont réussi un concours de l'enseignement public (84 %) : 9 000 ont été reçus à un concours de professeurs des écoles et 11 100 à un concours de professeurs des collèges et lycées. Par ailleurs, 3 700 candidats ont réussi un concours de l'enseignement privé sous contrat.

Dans l'enseignement public, l'entrée se fait majoritairement par la voie externe : 92 % des admis du premier degré et 77 % du second degré. C'est également le cas dans l'enseignement privé sous contrat pour le premier degré (84 %), contrairement au second degré (48 %), dont la fixation du nombre de places aux concours internes s'organise différemment dans le public et le privé sous contrat. Par ailleurs, le second degré privé sous contrat recrute plus fréquemment par concours interne des enseignants contractuels. Ces derniers y représentent un enseignant sur cinq depuis une dizaine d'années ◀ figure 1.

Les étudiants Inspé majoritaires parmi les admis aux concours externes du public

Aux concours externes de l'enseignement public, les étudiants représentent la moitié

1 Répartition des lauréats par type de concours et voie d'accès¹



1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.

Lecture : parmi les admis aux concours enseignants du premier degré public, 8 364 sont issus de la voie externe dont 894 du troisièmes concours, et 685 de la voie interne.

Champ : France, COM et Nouvelle-Calédonie, concours organisés par l'éducation nationale, public et privé sous contrat.

Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2023.

Réf. : Note d'Information, n° 25.02. DEPP

des admis dans le premier degré (55 %) et le second degré (61 %) ◀ figures 2 et 3. Une grande partie d'entre eux sont issus des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé). Ils constituent la majorité des admis aux concours externes de professeurs des écoles (52 %), aux concours externes du Capes (54 %) et du Capeps (63 %), mais moins de 2 % à l'agrégation externe. Pour ce concours, les élèves des écoles normales supérieures (ENS) représentent 22 % des admis et les autres étudiants hors Inspé 40 % des admis. En moyenne, la proportion

d'étudiants hors Inspé aux concours externes est de 3 % parmi les admis pour le premier degré et de 17 % pour le second degré. Au moment de l'inscription, 74 % des admis déclarent avoir suivi une préparation au concours pour le primaire et 79 % pour le secondaire. Aux concours externes de l'enseignement privé sous contrat, la part des lauréats issus d'un Inspé est nettement inférieure à celle de l'enseignement public (20 % pour le primaire, 29 % pour le secondaire).

2 Origine des lauréats des concours de professeurs des écoles¹

Origine des candidats	Admis	%	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
Concours externes du public²					
Étudiants Inspé	4 319	51,6	52,6	87,9	24,6
Étudiants hors Inspé	253	3,0	33,5	89,3	28,7
Total étudiants	4 572	54,6	51,0	88,0	24,8
Enseignants ³	1 023	12,2	26,6	83,4	32,1
Personnels d'éducation et de surveillance	364	4,4	20,4	85,7	30,2
Autres emplois dans secteurs public ou privé	1 343	16,1	25,6	84,3	36,6
Sans emploi	1 062	12,7	31,1	85,2	34,5
Total	8 364	100,0	36,0	86,4	29,1
Concours internes du public					
Enseignants ³	454	66,3	40,7	77,1	37,0
<i>dont contractuels</i>	400	58,4	41,5	76,8	36,9
Personnels d'éducation et de surveillance	74	10,8	18,9	73,0	31,3
Autres emplois dans secteur public	157	22,9	29,0	88,5	39,0
Total	685	100,0	33,4	79,3	36,8
Concours externes du privé sous contrat					
Étudiants Inspé	172	20,5	44,0	97,7	24,9
Étudiants hors Inspé	192	22,8	45,1	95,3	24,9
Total étudiants	364	43,3	44,6	96,4	24,9
Enseignants ³	276	32,8	20,4	92,4	34,5
Personnels d'éducation et de surveillance	8	1,0	11,1	100,0	35,4
Autres emplois dans secteurs public ou privé	92	10,9	25,7	95,7	39,0
Sans emploi	101	12,0	32,5	93,1	34,8
Total	841	100,0	28,9	94,6	30,9
Concours internes du privé sous contrat					
Enseignants ⁴	165	100,0	28,1	93,9	40,4

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.

3. Enseignants titulaires ou non titulaires, enseignement public ou privé.

4. Enseignants du privé.

Lecture : aux concours externes du public, les étudiants Inspé représentent 51,6 % des admis.

Champ : France, COM et Nouvelle-Calédonie, public et privé sous contrat.

Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2023.

Réf. : Note d'Information, n° 25.02. DEPP

En moyenne, les candidats sous statut étudiant réussissent mieux que les autres candidats. Dans le premier degré, 53 % des étudiants Inspé présents sont admis, 34 % pour les étudiants hors Inspé. Dans le second degré, les élèves ENS ont globalement le meilleur taux de réussite (71 %), suivis des étudiants Inspé (48 %) puis non Inspé (38 %). Pour chacun des niveaux d'enseignement, les personnels d'éducation et de surveillance obtiennent le taux de réussite le plus faible.

Trois fois plus de professionnels en reconversion dans le primaire que dans le secondaire parmi les admis aux concours externes publics

En 2023, dans l'enseignement public, 45 % des lauréats des concours externes ne sont pas étudiants pour le premier degré, et 39 % pour le second degré [figures 2 et 3](#). Les lauréats ayant déclaré avoir une expérience d'enseignement représentent 24 % des admis pour le secondaire et 12 % pour le primaire. Dans le privé sous contrat, leur part est deux fois plus élevée pour le secondaire (44 %) et trois fois pour le primaire (33 %). Le poids des professionnels qui font le choix d'une reconversion dans l'enseignement est plus

marqué dans le premier degré. Ainsi, les candidats qui étaient salariés du privé ou fonctionnaires hors éducation y constituent en moyenne 16 % des admis, contre 6 % dans le second degré. Leur part s'élève à 13 % aux concours externes du Capet et du CAPLP. La proportion de candidats sans emploi est également importante parmi les admis, et deux fois plus élevée dans le premier degré que dans le second degré.

Aux concours internes du secondaire, à l'exception de l'agrégation, la majorité des lauréats sont des enseignants contractuels visant, *a priori*, la titularisation, 68 % au Capes et 80 % aux Capet et CAPLP, contre 58 % pour le primaire. Les autres lauréats se déclarant enseignants sont déjà titulaires d'un concours, ils visent alors une mobilité académique pour le premier degré, ou un changement de corps, de niveau ou de secteur d'enseignement.

Des profils de lauréats différents selon les académies dans le primaire et selon les disciplines dans le secondaire

Les professeurs du premier degré sont recrutés par des concours académiques qui

garantissent aux lauréats une affectation dans un des départements de l'académie organisatrice. Les candidats peuvent s'inscrire à un concours dans une académie différente de celle où ils ont suivi leur cursus scolaire. Les profils des lauréats varient d'une académie à l'autre. Aux concours externes de professeurs des écoles publiques, les cinq académies de France hexagonale qui affichent les plus fortes proportions d'étudiants Inspé parmi les admis (64 % ou plus) sont celles de Dijon, de Clermont-Ferrand, de Besançon, de Reims et d'Amiens. Dans les académies de Créteil et de Versailles, qui concentrent un quart des admis, le ratio s'établit à 37 % et 46 %. Le taux le plus bas est celui de l'académie de Mayotte (2 %) ([voir figure 6 en ligne](#)). Dans ces académies, la part d'admis non étudiants est à l'inverse plus importante : huit sur dix à Mayotte, six sur dix à Créteil et un sur deux à Versailles.

Les enseignants du second degré sont recrutés par des concours nationaux et par discipline. Les lauréats peuvent être affectés sur l'ensemble du territoire national. Leurs profils sont très variables selon le concours et le groupe de disciplines ([voir figures 7 et 8 en ligne](#)). Par exemple, au Capes externe, la part d'étudiants Inspé est la plus forte dans les disciplines artistiques (72 % contre 54 % en moyenne au Capes). Par rapport aux autres groupes de disciplines du Capes, les langues comptent proportionnellement plus d'admis issus de l'enseignement (17 %) ou ayant occupé un autre emploi dans les secteurs public ou privé (7 %), en particulier en allemand (respectivement 26 % et 18 %). Pour les disciplines scientifiques, la part des candidats ayant exercé une activité professionnelle hors éducation nationale représente 8 % des admis, 11 % au Capes externe de mathématiques. À l'agrégation externe, les élèves ENS représentent la moitié des admis pour les sciences industrielles de l'ingénieur.

Entre 2013 et 2023, moins d'étudiants pour plus de personnels de l'éducation nationale parmi les lauréats des concours externes

Avec la réforme de 2022, les modalités de recrutement ont élevé le niveau de diplôme pour accéder aux concours enseignants des premier et second degrés (être inscrit en seconde année de master et non plus en première année). Les étudiants engagés dans leur master à la rentrée 2020 pouvaient ainsi choisir de passer, en 2021, les concours ouverts aux étudiants inscrits en M1. En 2022, une partie d'entre eux avaient donc réussi un concours en M1 en 2021 et

3 Origine des lauréats des concours enseignants du second degré¹ (en %)

Origine des candidats	Agrégation	Capes	Capeps	Capet	CAPLP	Tous concours du second degré				
						Admis	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen	
Concours externes du public										
Étudiants Inspé	1,6	54,3	62,5	31,3	23,0	39,4	47,9	60,4	24,7	
Étudiants hors Inspé	39,7	16,1	4,3	1,5	0,8	16,9	38,4	51,2	25,2	
Élèves ENS	22,3	0,9		0,4		4,8	71,4	42,2	24,0	
Total étudiants	63,6	71,3	66,8	33,2	23,8	61,1	45,9	56,5	24,8	
Enseignants ²	26,7	13,2	13,6	48,2	57,8	23,7	18,7	52,7	36,1	
Personnels d'éducation et de surveillance	0,5	2,9	14,5	1,5	2,3	3,2	18,4	49,5	26,9	
Autres emplois dans secteurs public ou privé	3,8	5,9	1,5	12,7	12,8	6,4	18,6	43,2	38,5	
Sans emploi	5,4	6,7	3,6	4,4	3,3	5,6	20,3	44,4	32,1	
Total	1 651	4 587	675	543	1 072	8 528	29,5	53,8	28,8	
Concours internes du public										
Enseignants ²	98,5	86,7	62,4	96,6	92,4	92,0	15,1	60,3	39,5	
<i>dont contractuels</i>		67,6	55,2	83,2	84,5	43,5	21,8	57,1	38,4	
Personnels d'éducation et de surveillance		10,0	32,9		1,0	4,9	15,4	60,5	27,9	
Autres emplois dans secteurs public ou privé	1,5	3,3	4,7	3,4	6,6	3,1	11,5	60,8	41,6	
Total	1 009	916	85	119	395	2 524	15,0	60,3	39,0	
Concours externes du privé sous contrat										
Étudiants Inspé		30,9	60,6	6,1	12,6	28,5	43,3	66,0	25,5	
Étudiants hors Inspé		15,3	7,0	1,5		11,9	42,5	65,1	26,0	
Élèves ENS		0,2				0,1	66,7	50,0	23,5	
Total étudiants		46,4	67,6	7,6	12,6	40,5	43,1	65,7	25,6	
Enseignants ²		36,0	22,6	87,9	75,4	43,8	21,2	59,6	34,8	
Personnels d'éducation et de surveillance		1,5	5,6	1,5	0,5	1,6	11,2	70,0	29,4	
Autres emplois dans secteurs public ou privé		7,9	1,4	3,0	9,9	7,6	20,4	56,7	38,1	
Sans emploi		8,2	2,8		1,6	6,5	23,4	51,8	33,3	
Total		951	71	66	191	1 279	26,4	61,5	31,2	
Concours internes du privé sous contrat										
Enseignants ³	100,0	99,9	99,2	100,0	99,4	99,8	23,2	65,9	38,6	
Personnels d'éducation et de surveillance		0,1	0,8		0,6	0,2	15,8	66,7	42,0	
Total	154	869	121	106	155	1 405	23,2	65,9	38,6	

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Enseignants titulaires ou non titulaires, enseignement public ou privé.

3. Enseignants du privé.

Lecture : parmi les 1 651 admis à l'agrégation externe du public, 39,7 % sont des étudiants hors Inspé.

Champ : France, COM et Nouvelle-Calédonie, public et privé sous contrat.

Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2023.

Réf. : Note d'Information, n° 25.02. DEPP

ne faisaient plus partie du vivier étudiants en M2 en 2022. Par conséquent, la part des étudiants parmi les lauréats des concours externes diminue nettement entre 2021 et 2022 (voir figure 4 en ligne).

En 2023, cet effet mécanique de la réforme des concours disparaît. Le vivier d'étudiants en M2 en 2023 augmente donc par rapport à 2022. Ainsi, la part des étudiants parmi les admis repart à la hausse pour l'ensemble des recrutements externes, sans retrouver néanmoins le niveau de 2021 d'avant la réforme, à l'exception du premier degré privé sous contrat. Par rapport à 2022, la part des étudiants se renforce de 15 points dans le premier degré et de 9 points dans le second degré pour l'enseignement public, retrouvant presque le niveau de 2021. À l'inverse, la proportion de candidats ayant déclaré déjà exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation ou de surveillance diminue sensiblement pour l'ensemble des recrutements externes. Malgré un recul de 9 points dans le second degré privé sous contrat, les salariés de l'éducation nationale restent majoritaires parmi les admis. Le poids

des autres catégories, hors éducation nationale et sans emploi, se réduit plus modestement.

Depuis dix ans, les admis ayant déjà exercé sont proportionnellement plus nombreux que les étudiants admis aux concours externes. Le poids des candidats ayant déclaré déjà exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation ou de surveillance s'accroît, davantage dans le secondaire (+ 6 points pour le public, + 7 points pour le privé sous contrat) que dans le premier degré (+ 2 points et + 1 point). La proportion de candidats ayant exercé une activité professionnelle hors éducation nationale se renforce pour l'ensemble des recrutements externes dans le premier degré (y compris les troisièmes concours ouverts aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat privé) : leur part progresse de 4 points pour le privé sous contrat et de 3 points pour le public. Dans le second degré, les proportions sont équivalentes entre 2013 et 2023. La catégorie des candidats sans emploi est relativement comparable à celle de 2013.

Dans l'enseignement public, la part des étudiants admis recule de 4 points dans le primaire et de 6 points dans le secondaire. Dans l'enseignement privé sous contrat, cette baisse est plus marquée. Par ailleurs, depuis la rentrée universitaire 2017, le nombre d'étudiants inscrits en Inspé en master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) diminue (voir bibliographie en ligne).

Neuf admis sur dix dans le premier degré sont des femmes

Dans l'enseignement primaire, les femmes sont largement majoritaires aux concours externes comme internes dans le public (respectivement 86 % et 79 % des admis) et plus encore dans le privé sous contrat (95 % et 94 %) [voir figure 2](#). Dans l'enseignement secondaire, les recrutements internes restent plus féminisés que les recrutements externes pour le public (respectivement 60 % et 54 %), comme pour le privé sous contrat (66 % et 62 %) [voir figure 3](#). La part de femmes

dans les recrutements d'enseignants varie selon l'origine des candidats. En général, aux concours externes du secondaire, elle est moins élevée pour celles ayant exercé une activité professionnelle hors éducation nationale ou celles sans emploi que pour les autres candidats.

Entre 2013 et 2023, la proportion de femmes diminue aux concours externes dans le second degré alors qu'elle reste stable dans le premier degré. Plus fluctuante aux concours internes, la proportion de femmes tend à s'accroître dans le primaire contrairement au secondaire (voir figures 9 et 10 en ligne). Enfin, le taux de réussite des femmes est généralement plus élevé que celui des hommes.

Des admis plus jeunes dans le public que dans le privé

Aux concours externes, la part des lauréats âgés de moins de 30 ans est majoritaire quels que soient le secteur et le niveau d'enseignement **figure 5**. Celle des lauréats âgés de moins de 25 ans est plus importante dans l'enseignement public (43 %) que dans l'enseignement privé (36 %) pour le primaire, comme pour le secondaire (respectivement 43 % et 29 %). La moyenne d'âge reste liée au parcours antérieur **figures 2 et 3**.

Dans l'enseignement public, aux concours externes, les étudiants sont en moyenne plus jeunes : 25 ans pour les étudiants Inspé. C'est 12 ans de moins que les lauréats en emploi dans les secteurs public ou privé pour le premier degré, et 14 ans de moins que ces mêmes lauréats pour le second degré.

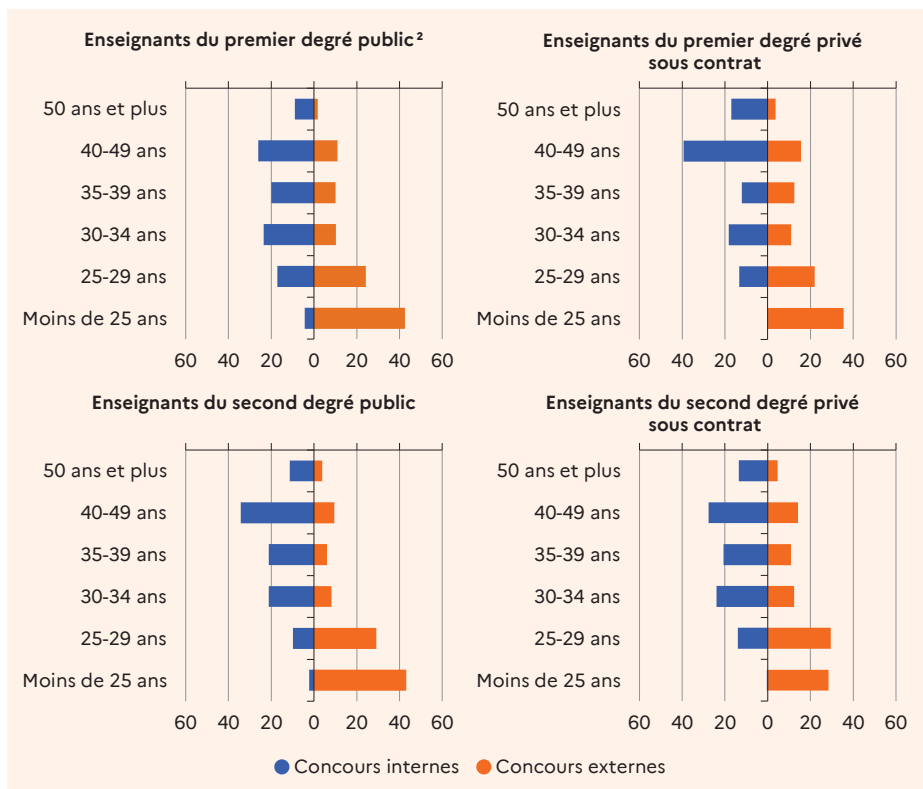
Aux concours internes, la tranche d'âge 40-49 ans est la plus représentée pour chaque secteur et niveau d'enseignement : elle atteint 39 % pour le premier degré privé sous contrat.

Avec des conditions d'ancienneté pour candidater à un concours interne de la fonction publique, l'âge moyen des lauréats des concours internes est supérieur à celui des lauréats des concours externes. Les écarts d'âge moyen entre les deux voies de recrutement dépassent les trois années d'exercice qui conditionnent la participation aux concours internes : dans l'enseignement public, ces écarts sont de huit ans pour le primaire et de dix ans pour le secondaire.

Dans l'enseignement privé sous contrat, les lauréats des concours internes ont en moyenne dix ans de plus que ceux des concours externes pour le primaire, sept ans pour le secondaire.

En dix ans, les admis aux concours enseignants sont en moyenne plus âgés, quels que soient le secteur et le niveau d'enseignement (voir figure 11 en ligne).

5 Répartition des lauréats par tranche d'âge¹ (en %)



1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.

Lecture : en 2023, aux concours externes du premier degré public, les moins de 25 ans représentent 43 % des admis. La tranche d'âge de 25 à 29 ans concentre 24 % des admis, celle de 30 à 34 ans réunit 10 % des admis.

Champ : France, COM et Nouvelle-Calédonie, public et privé sous contrat.

Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2023.

Réf. : Note d'Information, n° 25.02. DEPP

Dans le public, 16 % des recalés en 2022 qui candidatent en 2023 sont admis à un concours externe

Lors d'une même session, les candidats peuvent s'inscrire à un concours dans des académies différentes, à plusieurs concours, ou à plusieurs sections d'un même concours. Ainsi, le nombre de candidats effectifs est plus réduit que celui des candidatures. Dans le premier degré, les admissions multiples restent très marginales, moins de 0,5 % des candidats effectifs sont admis à plusieurs concours externes pour le public (voir figure 12 en ligne).

Dans le second degré public, cette proportion s'élève à 4 % en 2023, un taux qui fluctue entre 3 % et 5 % au cours de la période 2019-2023.

Les deux tiers sont admis à la fois à l'agrégation et au Capes. Pour le second degré privé sous contrat, le taux varie entre 1 % et 2 % pour cette même période.

À chaque session, les concours externes de l'enseignement public comptent davantage de recalés que d'admis. En dehors des multicandidatures, les recalés 2023 représentent 63 % des présents dans le premier degré et 68 % dans le second degré (respectivement 55 % et 68 % en 2022). Certains d'entre eux avaient déjà passé, sans succès, les concours enseignants du public des sessions

précédentes. Ainsi, pour les concours externes du premier degré public, 15 % des recalés à la session 2023 avaient déjà échoué dans le même niveau d'enseignement aux deux sessions précédentes de 2022 et de 2021, 13 % pour les concours externes du second degré public. D'autres réussissent : dans le public, 16 % des recalés en 2022 qui candidatent à nouveau sont admis en 2023 à un concours externe. Les candidats recalés en 2022 désormais admis en 2023 sont principalement des étudiants Inspé dans le premier degré et des enseignants dans le second degré. Ils ont entre 25 et 29 ans. Parmi ces candidats, les femmes sont majoritaires dans le primaire pour une quasi-parité dans le secondaire (voir figure 13 en ligne).

Aux concours externes de l'enseignement privé sous contrat, la part de candidats recalés à la session 2023 s'élève à 71 % pour le primaire, 73 % pour le secondaire. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 25.02, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information